

Le comité partage les vues émises dans le précédent rapport, et demande que Votre Excellence veuille bien en faire transmettre une copie au Très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies.

Le tout respectueusement soumis à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE, *greffier du Conseil privé.*

*Lord Knutsford à lord Stanley de Preston.*

DOWNING STREET, 1er mars 1890.

Au gouverneur général, le Très-honorable lord STANLEY DE PRESTON.

MILORD,—Relativement à la dépêche de Votre Excellence du 16 décembre, j'ai l'honneur de vous transmettre pour en donner communication à votre gouvernement des copies d'une correspondance entre ce département et M. R. J. Pinsent, juge-assistant de Terre-Neuve, au sujet de la frontière entre le Canada et Terre-Neuve, sur la côte du Labrador.

Sur cette question, j'ai à peine besoin de vous dire que le gouvernement de Sa Majesté sera prêt à mettre en effet tout arrangement que les deux gouvernements pourront faire entre eux.

J'ai l'honneur, etc.

KNUTSFORD.

*Le bureau colonial à M. Pinsent.*

DOWNING STREET, 9 janvier 1890.

M. R. J. PINSENT,

MONSIEUR,—Relativement à la question du règlement de la frontière entre le Canada et Terre-Neuve, sur la côte du Labrador, que vous avez soumise à l'attention du gouverneur de Terre-Neuve à plusieurs reprises et à laquelle vous avez fait allusion dans une récente entrevue avec le secrétaire d'Etat, je suis chargé, par lord Knutsford, de vous transmettre copie d'une dépêche du gouverneur général du Canada, avec les documents qu'elle contient sur le sujet, en vous priant de nous transmettre les observations que vous croirez opportun de faire à cet égard.

Je vous inclus aussi pour que vous en preniez connaissance, un ordre en conseil, du 31 juillet 1880, annexant au Dominion du Canada tous les territoires et possessions britanniques, non déjà compris dans le Dominion, à l'exception de la colonie de Terre-Neuve et de ses dépendances.

J'ai l'honneur, etc.,

ROBERT G. W. HERBERT.

*M. Pinsent au bureau colonial*

19 DALWISH ROAD, TEIGNMOUTH, DEVON, 11 janvier 1890.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 9 du courant, avec les documents qu'elle contient.

Je prendrai la liberté de vous faire remarquer, à ce propos, qu'il me paraît que le nœud de la difficulté n'est pas touché, ou plutôt n'est pas tranché, par le rapport du Conseil privé du Canada et celui du géographe du département de l'intérieur.

Cela ressort évidemment, suivant moi, du fait que le tracé de la frontière ouest de la lisière de côte colorée en rose, sur la carte du Labrador, est une simple suggestion fantaisiste du géographe et n'est pas sanctionné par l'autorité.

Il me paraît que toutes les présomptions tendent à faire de la partie jaune, aussi bien que de la partie rose, une dépendance de Terre-Neuve, et voici pourquoi : Le nom de Labrador comprend, cela est admis, dans sa pleine acception géographique, toute la région qui s'étend entre l'océan Atlantique et la côte est de la baie d'Hudson.

En 1763, la partie de ce territoire qui s'étend de la rivière Saint-Jean au détroit d'Hudson a été annexée à Terre-Neuve.